



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1254**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-24028- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - MARCHÉ DE SERVICE, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
JURIDIQUES
- SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - MARCHÉ DE SERVICE, DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUES
- SIGNATURE DU MARCHÉ
- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché actuel de prestations juridiques arrive à échéance le 31 décembre 2012. Il convient de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 23 avril 2012.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, avec maximum annuel.

Les prestations sont réparties en 7 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Maximum</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Droit de la Commande Publique et Droit de la Concurrence	40 000,00	Euros H.T
Lot N°2 : Droit de la Fonction Publique et Droit du travail	17 000,00	Euros H.T
Lot N°3 : Droit de l'Urbanisme, Droit de l'Aménagement et Droit de la Construction	40 000,00	Euros H.T

<i>Lot</i>	<i>Maximum</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°4 : Droit Foncier, Droit Immobilier, Droit des Baux et Domanialité	10 000,00	Euros H.T
Lot N°5 : Droit Fiscal et Droit Budgétaire	8 000,00	Euros H.T
Lot N°6 : Droit Général des Collectivités Territoriales, Intercommunalité et Satellites	20 000,00	Euros H.T
Lot N°7 : Droit Privé Général	15 000,00	Euros H.T

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Sont exclues de ce marché, les prestations de défense et de représentation en justice de la commune d'Aix-en-Provence, dans le cadre de procédures contentieuses.

La durée du marché part à compter du 1^{er} janvier 2013, et se terminera le 31 décembre 2013 pour chaque lot. Chaque marché pourra être reconduit de manière expresse par lettre recommandé en accusé de réception, trois fois un an sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2016.

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives ne sont autorisées.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/21CB a été adressé le 23 avril 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 26 avril 2012
- Le Courrier d'Aix..... paru le 28 avril 2012
- Les Nouvelles Publications Economiques et Juridiques..... paru le 27 avril 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 29 mai 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 21 plis (dont 8 dématérialisés).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	30%
2-Valeur technique	70%

Au cours de la séance du 19 octobre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- pour le lot n°1 : GUIMET
- pour le lot n°2 : SARTORIO / LONQUEUE / SAGALOVITSCH
- pour le lot n°3 : SARTORIO / LONQUEUE / SAGALOVITSCH
- pour le lot n°4 : ADAMAS
- pour le lot n°5 : VEDESI
- pour le lot n°6 : SARTORIO / LONQUEUE / SAGALOVITSCH
- pour le lot n°7 : JURCO

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que ses reconductions éventuelles, et tous les documents s'y rapportant relatifs au marché de service, de conseil et d'assistance juridiques avec les prestataires désignés ci-dessus.

**2012.1254 - MARCHÉ DE SERVICES - MARCHÉ DE SERVICE, DE CONSEIL ET
D'ASSISTANCE JURIDIQUES
- SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 42
Contre	: 11

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**